

**FORMATION CERTIFIANTE
DE BASE**

« Manipulation et organisation du travail
au sein d'une unité centralisée
de préparation des chimiothérapies
anticancéreuses (UCPC) »
(32h30)

**INFORMATION SUR LE
DEROULEMENT DE LA FORMATION**

**Session Mars 2024
Session Septembre 2024**

1- LES ENSEIGNEMENTS

Public concerné :

- Préparateurs en pharmacie et pharmaciens travaillant dans un établissement où existe une unité centralisée de préparation des chimiothérapies,
- Préparateurs en pharmacie et pharmaciens pouvant bénéficier d'un stage d'apprentissage au sein d'un établissement où existe une unité centralisée de préparation des chimiothérapies.

La formation théorique et pratique est définie en 2 temps :

- Un temps de formation individuelle, à partir des supports de cours en ligne,
- Un temps de synthèse et d'échanges lors d'enseignements dirigés sur une journée de déplacement **obligatoire** à Nancy.

Le temps de formation est pris à 100% sur le temps de travail au sein de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI).

Il est estimé à un minimum de 30 heures d'apprentissage (journée de présentielle incluse, mais hors temps dédiés aux examens théorique et pratique).

L'accès aux cours sur la plateforme Onco-TICE est ouvert :

- Session de mars : **04 au 24 mars 2024**
- Session de septembre : **09 au 29 septembre 2024**

Le stagiaire a, durant cette période de 3 semaines, un accès illimité aux enseignements. Comme pour toute formation, cela n'empêche pas un travail personnel, la plateforme étant ouverte 24h/24, 7j/7.

La journée d'enseignement dirigé est **obligatoire*** et aura lieu dans les locaux de NEON, 2 allée de Vincennes à Vandoeuvre-lès-Nancy :

- Session de mars : **Mardi 19 mars 2024 (groupe 1) et Jeudi 21 mars 2024 (groupe 2), de 8 h 30 à 17 h**
- Session de septembre : **Mardi 24 septembre 2024 (groupe 1 – journée partagée en visio avec la région Bretagne) et Jeudi 26 septembre 2024 (groupe 2), de 8 h 30 à 17 h**

Cette journée est destinée à :

- Mettre en pratique les connaissances acquises lors de l'apprentissage en ligne sur la plateforme. Les séances de cas pratiques et de mises en situation seront

l'occasion d'échanges avec les formateurs pour clarifier certaines notions et apporter des informations complémentaires.

- Revoir quelques séquences de gestes afin d'échanger sur la pratique.
- Approfondir certaines questions postées dans les forums.

Il vous est conseillé de prendre connaissance de tous les cours et de réaliser au moins une fois la série de gestes afin de profiter pleinement de cette journée.

** sauf cas de force majeure (merci de prendre contact avec notre secrétariat : 03 72 61 61 30)*

2- L'EVALUATION

L'évaluation théorique (1h)

Elle sera effectuée via la plateforme, par l'intermédiaire d'un questionnaire d'évaluation, sous forme de questions à choix multiples.

Les questions porteront sur les notions théoriques abordées dans les cours ainsi que sur l'organisation pratique qui en découle, et sur des mises en situation.

Le test sera ouvert durant toute la journée :

- Session de mars : **Jeudi 28 mars 2024, de 9 h à 17 h 30**
- Session de septembre : **Jeudi 03 octobre 2024, de 9 h à 17 h 30**

Les questions sont pondérées en fonction des niveaux de compétence énoncés en introduction.

Deux niveaux sont définis :

- Niveau « maîtrise » nécessitant un esprit de synthèse, une capacité à résoudre des cas particuliers
- Niveau « application », correspondant à la capacité à reproduire ou transposer des situations connues.

L'évaluation pratique (1h)

L'évaluation pratique sera déléguée aux établissements d'origine des stagiaires chaque fois qu'un référent aura été identifié. Le référent correspond à un pharmacien expérimenté et impliqué dans la gestion d'une Unité Centralisée de Préparation des Chimiothérapies. L'évaluation se déroulera dans l'ordre défini par une grille de critères d'évaluation transmise au référent et servant de référentiel de pratiques. Chaque critère sera assorti d'une cotation, pondérée par niveau de compétence (maîtrise ou application). Les gestes de manipulation seront sanctionnés en fonction du nombre de non conformités observées.

Les référents des sites transmettront les grilles d'évaluation **avant le 07 mai 2024 (session de mars), et le 06 novembre 2024 (session de septembre).**

La formation dispensée est une formation certifiante menant à l'obtention d'un certificat de formation mentionnant le niveau de compétence atteint. L'obtention du certificat est conditionnée par la réussite aux évaluations théorique et pratique et par la présence à la journée présentielle.

Le niveau de compétence atteint est déterminé en fonction du nombre de points acquis lors de l'évaluation réalisée en ligne dans les questions indexées par niveau (maîtrise ou application). Le niveau « maîtrise » est atteint lorsque le stagiaire obtient 80 % du total des points des questions de ce niveau et 60 % du total des points des questions du niveau « application ». Le niveau « application » est attribué à un stagiaire obtenant au moins 60 % du total des points des questions de ce niveau. Aucun relevé de notes détaillé ne sera transmis.

Pour les personnes ne validant pas la session de formation, un bilan individualisé sera réalisé et transmis par mail. Une session de rattrapage sera prévue. Seul le niveau Application pourra être attribué, quelles que soient les notes obtenues aux différents niveaux.

3- L'EVALUATION DE LA FORMATION

Pour chaque session de formation, une évaluation par questionnaire de satisfaction sera proposée en ligne aux apprenants. Elle portera sur les supports théoriques et les films d'apprentissage pratique.